

Je souhaite interpeller le collègue quant à une possible occupation de locaux communaux.

En effet, je pense que de nombreux étudiants souffrent de manque d'espaces permettant une concentration optimale, un calme et une sérénité nécessaire à l'étude des cours ou de leurs applications pratiques et ce particulièrement dans cette période très complexe dû au contexte sanitaire.

Pour les étudiants du supérieur, cette fin de mois de janvier clôture la session d'examens du premier quadrimestre. A l'instar de chaque session, celle-ci comporte son lot de stress et de difficultés habituelles.

De plus, de nombreux lieux de l'enseignement supérieur, qui permettaient aux étudiants de passer la période de blocus dans les meilleures conditions pour étudier, ont été fermés ou très fortement limités.

Je pense que permettre à des étudiants de rejoindre un lieu préalablement défini, à des heures définies pourrait répondre à une demande légitime.

Le collègue peut-il réfléchir à cette question et répondre à cette demande : lieux, horaires, encadrement, période, public cible, ...

Je vous remercie

Christian Beoziere, conseiller communal